

DÉPARTEMENT
DE SAÔNE ET LOIRE

—
COMMUNE
DE
TORCY

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° AR/2025-408

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION – CHEMIN DES BOURRELIERS.

L'an deux mille vingt-cinq, le huit du mois d'octobre ;

Nous, Philippe PIGEAU, Maire de TORCY ;

Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure ;

Vu le Code de la Route ;

Vu la demande présentée par l'entreprise **ARTP** de Montchanin, pour des travaux pour **ENEDIS**, chemin des Bourreliers, travaux ENEDIS « DB24/04/040407-RAC PROD AO>36kva-121-MARMORAT1 »

Considérant qu'il nous appartient de prendre toutes mesures dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité des usagers des voies publiques quelles qu'elles soient ;

ARRETONS

ARTICLE I : À compter du **20/10/2025** pour une durée de 40 jours, la circulation sera interdite à tous les véhicules sauf secours et riverains aux abords du chantier, portion de voie concernée suivant le plan joint :

- La route sera barrée 2 à 3 jours durant la période des travaux.

ARTICLE II : Dans l'emprise du chantier, le stationnement et l'arrêt des véhicules seront interdits. Les mesures de sécurité seront mises en œuvre en ce qui concerne la circulation des piétons.

ARTICLE III : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE IV : Le présent arrêté entrera en vigueur dès le commencement du chantier.

ARTICLE V : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE VI : Les délais de recours aux dispositions du présent arrêté devant le Tribunal Administratif sont de 2 mois à compter de la date de sa notification et de sa publication.

ARTICLE VII : Monsieur le Maire de TORCY, Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de TORCY, Monsieur Le Commandant de Police du CREUSOT, Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Communauté Urbaine Le Creusot – Montceau, les Services Techniques de TORCY, la Police Municipale de TORCY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notifié - Publié le

08 OCT. 2025

Le Maire,



Fait à TORCY, le 08 octobre 2025.

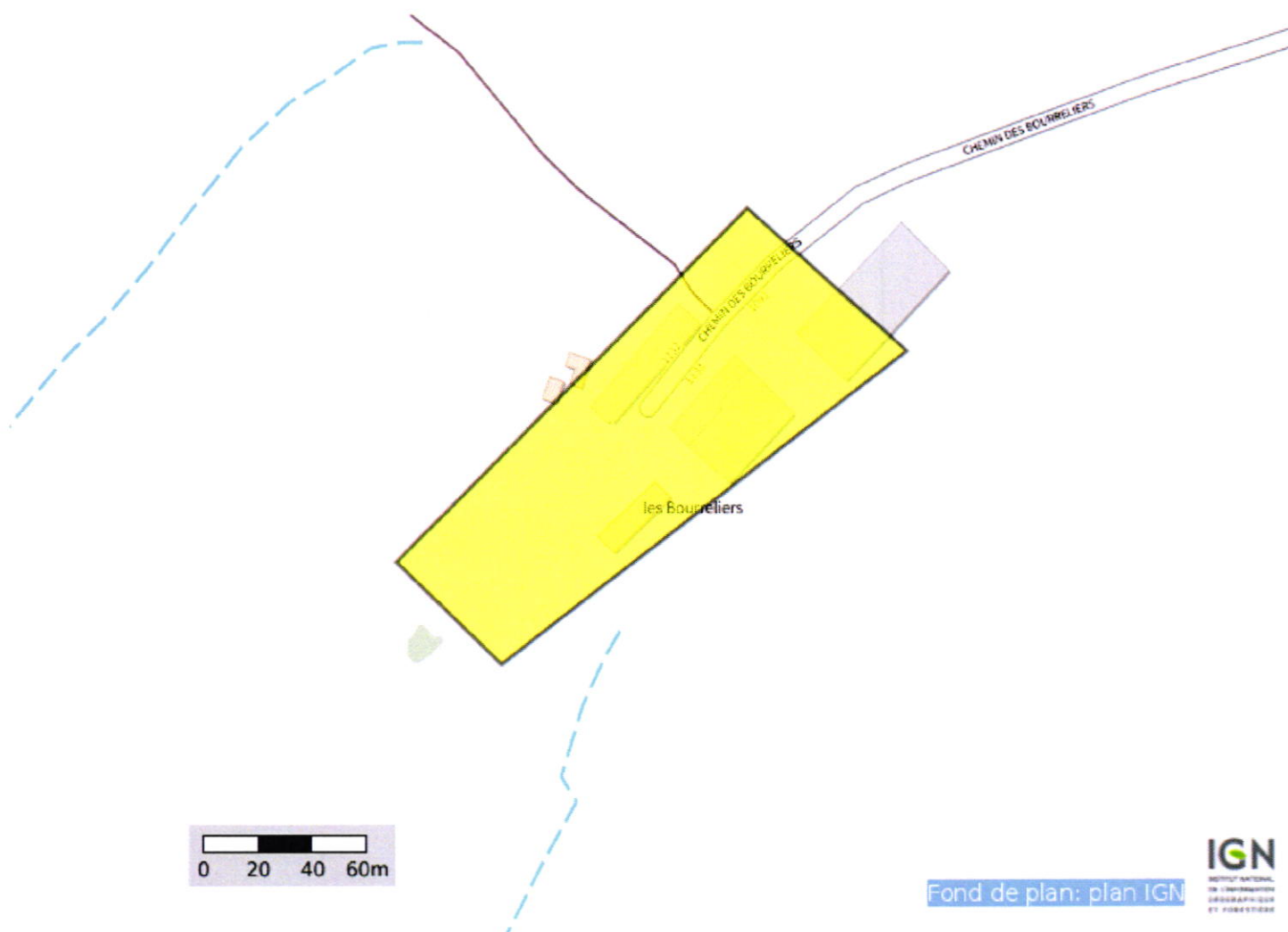
Le Maire,



M. Philippe PIGEAU

Plan détaillé

Numéro de consultation de la déclaration liée : 2025093001091P



Coordonnées (Lambert 93) du centre de la commune saisie :

808870.0479223805

6630518.206828888

Coordonnées (GPS) des sommets des polygones :

4,42568197473884 46,76512486869237
4,42517771944404 46,76545190500087
4,42687287554145 46,76657630682374
4,42763998731971 46,76612066969773
4,42568197473884 46,76512486869237

Plan de situation

Numéro de consultation de la déclaration liée : 2025093001091P

